

Convocation du CONSEIL COMMUNAL.

Conformément à l'Art. L1122-13 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu **le mercredi 01 février 2023 à 19 heures** à l'Hôtel de Ville.

ORDRE DU JOUR :

SÉANCE PUBLIQUE

- 1 Communications du Bourgmestre
- 2 Procès-verbal de la séance précédente : approbation
- 3 Comptabilité communale : décisions de l'autorité de tutelle : information
- 4 Zone de police : dotation 2023 : décision
- 5 Zone de secours : dotation 2023 : décision
- 6 C.P.A.S. : budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2023 : approbation
- 7 Article L1122-23 du CLDC : rapport : information
- 8 Budget communal 2023 - Services ordinaire et extraordinaire : approbation
- 9 Recrutement d'un directeur financier local : accord de principe : décision
- 10 Comptabilité communale : Fourniture de serveurs : Adhésion à la Centrale de marché du SPW (DTIC) : décision
- 11 Zone de Police Sylle et Dendre : utilisation de bodycams : accord de principe
- 12 Restauration de l'ancien bâtiment du CPAS à Ladeuze : raccordement / modification - électricité, eau et télécommunication : décision
- 13 Mobilité : convention pour la pose d'équipements pour vélos aux abords des aménagements TEC : approbation
- 14 Règlement complémentaire de voirie : décisions
- 15 Rue de Quiévremont : installation d'une stèle commémorative : accord de principe
- 16 Motion demandant la libération du tounaisien Olivier VANDECASTEELE détenu en Iran : décision

Par ordonnance :
La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

Mme M-L VANWIELENDAELE

Mr O. HARTIEL